

**Mémoire
de la Fédération des commissions scolaires du Québec
en vue des
consultations prébudgétaires 2011-2012
du ministère des Finances du Québec**

Février 2011



**La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec**

Document : 6845

Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon
C. P. 10490, succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7
Téléphone : 418 651-3220
Télécopieur : 418 651-2574
Courriel : info@fcsq.qc.ca
Site : www.fcsq.qc.ca

AVANT-PROPOS

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a pour mission de promouvoir l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. La FCSQ représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec ainsi que la Commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. La Fédération produit notamment, à la suite de consultations auprès des commissions scolaires, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre ses positions sur des projets concernant le système public d'enseignement.

Ce mémoire fait état de la réaction de la Fédération des commissions scolaires du Québec au document de consultations prébudgétaires intitulé *Tournés vers l'avenir!* en vue de la préparation du Budget 2011-2012 du gouvernement du Québec.

Nous tenons à remercier le ministre des Finances de recevoir l'opinion de la Fédération en cette matière.

INTRODUCTION

L'amélioration de la richesse collective est un thème important des consultations prébudgétaires 2011-2012. Pour assurer la croissance soutenue de l'économie, le document *Tournés vers l'avenir!* identifie les défis que le Québec doit surmonter, en particulier celui de la démographie. « Les changements démographiques, comme le vieillissement de la population et la réduction du bassin des travailleurs potentiels, ralentiront la croissance du Québec. Il faut donc tout mettre en œuvre afin d'empêcher que les citoyens et l'État ne soient privés d'une richesse importante qui pourrait servir à financer les infrastructures et les services publics. »¹

La Fédération réagira aux constats et aux défis évoqués de même qu'à plusieurs des questions soulevées dans le document de consultations en faisant part de ses recommandations. Elle souhaite ainsi participer à la recherche de meilleurs moyens pour favoriser la croissance économique du Québec.

Nous soulignerons d'abord les conséquences du retour à l'équilibre budgétaire pour les commissions scolaires et les besoins en éducation pour répondre aux exigences du 21^e siècle. Nous ferons alors état des besoins pour améliorer la qualification de la main-d'œuvre et de l'importance du rôle des commissions scolaires dans leur milieu.

¹ Gouvernement du Québec, ministère des Finances, *Budget 2011-2012. Consultations prébudgétaires. Tournés vers l'avenir!*, décembre 2010, Message du ministre.

1. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Le document préparé par le ministère des Finances pour les consultations prébudgétaires 2011-2012 fait état de la poursuite des efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire en soulevant les défis à relever pour favoriser la croissance économique et en préservant les valeurs de la société québécoise qui se reflètent dans les services publics offerts.

En ce qui a trait à la poursuite des efforts pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2013-2014, plusieurs mesures ont déjà été annoncées. La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (2010, chapitre 20) a été adoptée en juin dernier. Cette loi impose une réduction de 10 pour cent des dépenses administratives et la réduction de 25 pour cent des dépenses de publicité, de formation et de déplacement à l'intérieur de la cible de réduction des dépenses de fonctionnement. La loi exige également le non-remplacement d'une personne sur deux lors d'un départ à la retraite. Selon le document des consultations prébudgétaires, d'autres mesures restent à être déterminées pour 2013-2014.

Les commissions scolaires ont dû assumer les compressions annoncées et n'ont pas eu d'assouplissement comme elles en avaient demandé. Certes, elles reconnaissent qu'elles doivent faire leur part, mais elles ne veulent pas que des réductions budgétaires viennent remettre en question les services à rendre aux élèves. Si un effort budgétaire additionnel est demandé, cela s'avérera extrêmement difficile.

En effet, aucune mesure budgétaire ne doit mettre un frein à la présente mobilisation de la population pour la persévérance scolaire. « L'éducation et la formation tout au long de la vie deviennent des enjeux majeurs. »² Chaque personne doit aller au bout de son potentiel, selon ses intérêts et ses aspirations, pour participer pleinement à la société moderne. Le système d'éducation doit donc s'adapter pour permettre à chacun d'acquérir une formation qui réponde à ses besoins, et ce, tout au long de sa vie. De cette façon, de plus en plus de Québécois pourront participer activement au marché du travail.

² Gouvernement du Québec, Conseil supérieur de l'éducation, *Sommaire - Conjuguer équité et performance, un défi de société*, novembre 2010, page 7.

L'éducation est un levier de développement à la fois pour l'individu et pour la société. Des liens étroits existent entre la problématique de lutte à la pauvreté et la réussite éducative. En effet, en améliorant les chances de réussite pour tous, le Québec parviendra à agir contre la pauvreté à moyen et long terme. Tous les partenaires de la société civile sont interpellés afin d'appuyer les acteurs de l'éducation, dont les commissions scolaires. Ainsi, des mesures telle la Stratégie d'intervention *Agir autrement* sont à maintenir car elles vont en ce sens.

Le document *Tournés vers l'avenir!* précise que : « Au Québec, les dépenses publiques et privées en éducation, en pourcentage du PIB, sont supérieures à celles de l'ensemble du Canada, de l'Ontario et de la moyenne de l'Union européenne. »³ Il faut rappeler que la richesse collective est moindre au Québec que dans le reste du Canada, ce qui explique le plus grand effort financier du Québec depuis quelques années. « Par ailleurs, la dépense globale par élève est sensiblement la même au Québec que dans le reste du Canada et ce facteur n'a pas contribué à l'effort financier au Québec, en 2008-2009. »⁴ Ainsi, malgré le contexte budgétaire actuel, le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts pour investir davantage en éducation.

L'éducation doit demeurer la priorité du gouvernement, mais aussi de l'ensemble de la société. Ce qui passe, entre autres, par la valorisation de l'école publique en général, mais aussi de la formation professionnelle en particulier. Dans son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 intitulé *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, le Conseil supérieur de l'éducation est d'avis « qu'il faut continuer à engager les efforts nécessaires pour lever les obstacles qui subsistent à l'accès à l'éducation et à l'accès à la réussite, tant pour des raisons liées aux défis que posent les tendances sociales actuelles et anticipées que pour les valeurs de justice sociale et d'équité de la société québécoise. »⁵

L'éducation doit être considérée comme la clé de voûte pour que chacun prenne en mains son développement personnel assurant ainsi des retombées positives pour toute la société. En contribuant à la formation des travailleurs, notamment en répondant aux besoins du marché du travail par l'accès, la valorisation et le développement de la

³ *Ibid*, page 10.

⁴ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2010*, page 18.

⁵ Gouvernement du Québec, Conseil supérieur de l'éducation, *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, novembre 2010, page 2.

formation professionnelle, le gouvernement du Québec agira sur un des déterminants de la productivité et de la compétitivité.

Le gouvernement doit donner son appui au réseau scolaire public et les moyens financiers nécessaires pour que les commissions scolaires puissent poursuivre leur contribution essentielle au développement économique dans leur milieu et continuer d'assurer leur mission notamment celle « de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer [...] au développement social, économique et culturel de sa (leur) région. »⁶

Les ressources consacrées à l'éducation par le gouvernement du Québec représentent 23,7 pour cent des 62,6 milliards de dollars prévus pour les dépenses des ministères et des organismes en 2010-2011. Les besoins de financement de l'éducation demeurent et des ressources additionnelles sont requises.

Les obligations découlant des conventions collectives récemment négociées, de l'application des politiques et des plans d'action ministériels, du coût du service de la dette à la suite des investissements des dernières années et de ceux à prévoir en raison de la diminution du nombre d'élèves par classe doivent être assumées. Aucune compression paramétrique ne doit s'appliquer au réseau scolaire public. En effet, les commissions scolaires ne peuvent s'engager à autofinancer les développements, les projets annoncés et continuer à répondre aux besoins des milieux.

De plus, pour que les commissions scolaires puissent répondre aux besoins locaux, elles doivent pouvoir user de la complète transférabilité de leurs ressources.

Recommandation 1

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer en priorité la totalité des facteurs de croissance (coûts de système) pour 2011-2012 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire publics, pour les jeunes et les adultes, en maintenant ses efforts pour réinvestir en éducation et de n'appliquer aucune compression.

⁶ Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), article 207.1.

De tout temps, l'éducation a constitué un élément essentiel du développement économique. À ce chapitre, le Québec occupe une place de premier rang. Partout, les intervenants reconnaissent à l'éducation une place prépondérante dans le développement et la survie des communautés locales et régionales.

Les commissions scolaires sont des partenaires incontournables dans des dossiers de développement local et régional auxquels elles contribuent financièrement, tels les ententes-cadres et spécifiques de développement, les services-conseils aux entreprises, les ententes scolaires-municipales, le transport collectif, etc. En effet, les commissions scolaires constituent, pour la plupart, les plus importants employeurs dans leurs milieux et elles sont actives sur de multiples plans qui ont des effets directs ou indirects sur le développement économique.

En raison de l'importance de la mission de la commission scolaire et du rôle de l'éducation pour le développement économique, le gouvernement doit reconnaître une place aux commissions scolaires au sein des instances qu'il crée et qui les interpellent directement, tels les centres locaux de développement, le Comité des partenaires de la ruralité, les conférences régionales des élus, etc.

2. LES JEUNES : UNE RICHESSE EN DÉVELOPPEMENT

Le maintien des services éducatifs de qualité partout au Québec, et ce, malgré la diminution de la clientèle scolaire parfois très marquée dans certaines régions, est un défi constant pour les commissions scolaires et pour toute la communauté.

En effet, on comptait en 2009-2010 quelque 1 015 écoles primaires de moins de 200 élèves, soit 48,0 pour cent des bâtiments du primaire, 116 écoles secondaires de moins de 150 élèves, soit 23,1 pour cent des bâtiments du secondaire, et 141 bâtiments recevaient des élèves du primaire et du secondaire⁷. Certes, les mesures mises en place par le gouvernement afin d'accroître la natalité ont des conséquences sur la croissance des effectifs scolaires au primaire. À compter de 2012-2013, une croissance démographique débutera pour le total des effectifs scolaires de plusieurs commissions scolaires. Toutefois, dans plusieurs régions, le phénomène de la décroissance s'accroîtra de telle sorte que le nombre d'écoles de moins de 200 élèves devrait se maintenir.

Les différents plans d'action mis en œuvre au cours des dernières années requièrent des ressources financières pour leur réalisation, et ce, sur l'ensemble du territoire. À titre d'exemple, on peut mentionner :

- la stratégie ministérielle *L'école, j'y tiens!*;
- le plan d'action pour l'amélioration du français;
- le plan d'action sur la lecture à l'école;
- le plan pour contrer la violence à l'école;
- le plan d'action pour soutenir la réussite des EHDAA;
- la mise en œuvre de la Politique pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;
- le Plan d'action Éducation, emploi et productivité;
- la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation professionnelle; etc.

Les investissements annoncés doivent se concrétiser afin de poursuivre les efforts pour assurer à tous les jeunes du Québec l'avenir auquel ils ont droit.

⁷ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, fichier Charlemagne FG jeunes 2009-2010, excluant les commissions scolaires du Nord.

Valoriser l'éducation au Québec

La Fédération œuvre à la valorisation de l'école publique et à outiller les commissions scolaires pour leur permettre de faire connaître la variété des services éducatifs qu'elles offrent et les nombreuses activités pour favoriser la réussite des jeunes et des adultes. La Fédération a rendu public récemment un plan d'information, de valorisation et de mobilisation du système public d'enseignement qui vise notamment à établir un dialogue avec la population, à mobiliser le personnel et à démontrer l'ouverture des commissions scolaires à une amélioration continue du réseau scolaire public. La Fédération tiendra d'ailleurs des assises dans toutes les régions du Québec pendant l'année scolaire 2011-2012 qui se concluront par un sommet sur l'amélioration du réseau public d'enseignement. À cet effet, la Fédération souhaite un appui tangible de la part du gouvernement.

Mettre l'accent sur la persévérance scolaire

L'ensemble du personnel des commissions scolaires est mobilisé par la persévérance scolaire. Chaque commission scolaire a pris un engagement à respecter des cibles pour la persévérance et la réussite scolaires par la convention de partenariat signée avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par la convention de gestion et de réussite éducative à convenir avec chacun de ses établissements. Ces conventions entraînent de nouvelles obligations, notamment l'atteinte d'un taux de diplomation et de qualification et une reddition de comptes annuelle. Les commissions scolaires mettent présentement en place des mesures d'appui pour atteindre les cibles fixées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces mesures s'ajoutent à celles instaurées au cours des dernières années.

La Fédération a rappelé à maintes reprises l'importance de la persévérance scolaire et sollicité l'appui des partenaires de la société civile, dont les entreprises. Certains ont déjà répondu à l'appel de s'engager envers la réussite des jeunes, par exemple, en limitant le nombre d'heures de travail qu'ils leur demandent, notamment durant les périodes d'examen. D'autres moyens peuvent être envisagés comme le mentorat et le parrainage. Le gouvernement doit mobiliser tous ceux qui peuvent contribuer à soutenir les jeunes et les adultes vers la réussite scolaire.

En ce sens, la campagne de valorisation de la réussite scolaire des garçons, annoncée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en décembre dernier, qui s'inscrit

dans la foulée de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, est bien reçue.

Le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour favoriser la persévérance scolaire. Elle est devenue un enjeu majeur pour assurer l'avenir économique et social du Québec.

Offrir les meilleurs services éducatifs à tous les élèves

Les difficultés liées à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) sont réelles et les solutions ne sont pas simples. La Rencontre des partenaires en éducation, tenue à l'automne 2010, sur l'intégration de ces élèves, a permis d'aborder les divers problèmes et de déterminer les chantiers de travail.

La réalité est fort différente d'une commission scolaire à l'autre, qu'elle soit en milieu rural ou en milieu urbain ou fortement urbanisé. Dans certains milieux, le nombre d'élèves en difficulté est très élevé, la défavorisation économique et sociale et le nombre élevé d'élèves issus de l'immigration peuvent également avoir des conséquences sur l'organisation scolaire. De plus, la présence des écoles privées, l'étendue du territoire et une baisse démographique s'ajoutent aux problèmes déjà mentionnés. Il est impératif que les solutions soient adaptées à chaque situation.

L'objectif recherché par les commissions scolaires est de favoriser la réussite de tous les élèves jeunes et adultes en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière d'intégration. L'école publique doit avoir les ressources financières suffisantes afin d'être en soutien aux solutions mises de l'avant pour offrir les meilleurs services possible à tous les élèves et à leurs parents. Dans ce contexte, il serait opportun de soutenir des modèles novateurs d'intervention auprès des élèves.

Une autre piste pour le gouvernement pourrait être de revoir, dans un souci d'équité, sa politique de financement des écoles privées. En effet, le Québec est la province la plus généreuse à ce chapitre.

Recommandation 2

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'assurer le financement des solutions mises de l'avant afin de favoriser la réussite éducative et sociale de tous les élèves en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière d'intégration.

Recommandation 3

La Fédération demande au gouvernement du Québec de revoir, dans un souci d'équité, le financement des établissements d'enseignement privés.

Assurer la qualification de la main-d'œuvre

La soif d'apprendre ne doit pas se perdre dès que la fréquentation scolaire prend fin, le gouvernement doit instituer une culture de formation continue qui est primordiale, et ce, pour tous les groupes d'âge.

En effet, le nombre de nouveaux arrivants a augmenté ces dernières années. Afin que ceux-ci développent un véritable ancrage envers le Québec et ses valeurs, l'éducation est essentielle, tant la formation de base que la formation continue. De même en est-il pour tous ceux qui ont quitté l'école sans obtenir de formation qualifiante pour se maintenir en emploi ou pour se tourner vers une seconde carrière.

Le Québec a besoin de sa main-d'œuvre pour se démarquer et pour affronter les changements sociaux auxquels nous sommes confrontés. La reconnaissance du travail bien fait et la valorisation des fonctions de chacun sont des incontournables pour favoriser la confiance, l'engagement personnel et la créativité, dans tous les domaines dont le Québec a besoin pour assurer son développement.

Comme le mentionne la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, toute personne qui le désire et qui a la capacité de le faire devrait avoir accès à une formation qui lui permette d'acquérir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles. Les élèves quittent souvent les écoles ou les centres de formation pour occuper des emplois d'été ou pour effectuer des stages, mais bon nombre ne reviennent pas terminer leurs études en raison de l'attraction du marché du travail. Plusieurs décrochent sans même avoir obtenu une formation qualifiante, meilleur gage pour leur avenir.

La formation générale des adultes doit être encouragée. Plusieurs commissions scolaires ne peuvent répondre à toutes les demandes de formation car l'enveloppe budgétaire pour cette clientèle est limitée. Or, nombreux sont les adultes, dont les immigrants, intéressés à amorcer une démarche de formation ou à la compléter. L'augmentation du nombre de nouveaux arrivants accroît la pression sur les ressources budgétaires disponibles, notamment pour la francisation dans les commissions scolaires. Le

gouvernement doit favoriser l'obtention d'une formation qualifiante de toute la main-d'œuvre disponible.

Recommandation 4

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'accroître l'enveloppe budgétaire pour la formation générale des adultes.

Susciter de l'intérêt pour la formation professionnelle

Il ne devrait pas être nécessaire de démontrer l'importance d'obtenir une formation qualifiante. Cependant, peu de gens comprennent l'importance de la formation professionnelle dans leur vie de tous les jours. On peut mentionner à titre d'exemple : l'infirmière auxiliaire formée par un diplôme d'études professionnelles (DEP) Santé, assistance et soins infirmiers, l'opérateur des systèmes de contrôle d'une station de traitement d'eau potable formé par un DEP – Conduites de procédés de traitement de l'eau, le mécanicien d'ascenseur formé par un DEP – Mécanique d'ascenseur, le conducteur d'autobus urbain formé par l'AEP en conduite d'autobus, etc. Ce sont des métiers qui répondent aux besoins quotidiens de notre société.

Au palmarès des pays de l'OCDE, les filières de la formation générale du Québec sont nettement plus fréquentées que les filières de la formation professionnelle. Les entreprises font donc face à un bassin insuffisant de main-d'œuvre qualifiée et ont recours à de la formation développée pour l'entreprise. Ainsi, les travailleurs vivent un plafonnement professionnel puisque l'accès à d'autres emplois dans des domaines connexes n'est souvent pas possible. Il en résulte un déficit de l'expertise ouvrière pour la société en général avec des conséquences sur le taux de productivité et la compétitivité des entreprises. Des études démontrent qu'une personne détentrice d'un DEP a une trajectoire professionnelle plus rapide que celle qui apprend sur le lieu du travail.

Or, les organismes du secteur public, les entreprises du secteur privé et les syndicats favorisent encore trop souvent le diplôme d'études secondaires (DES) comme seule condition d'embauche. Le DEP assure une formation de base pour permettre à l'individu de participer pleinement à la vie en société et qualifie les futurs travailleurs dans une perspective d'adéquation formation-emploi. La reconnaissance du DEP est un incontournable pour relever les défis qui se posent au Québec.

Les commissions scolaires peuvent répondre aux demandes de formation. En effet, quelque 175 centres de formation professionnelle offrent plus de 142 diplômes d'études professionnelles (DEP), 25 attestations de spécialisation professionnelle (ASP), 31 attestations d'études professionnelles (AEP) et 55 commissions scolaires ont un service aux entreprises (SAE). Malgré des préjugés qui perdurent depuis plus de vingt-cinq ans, les résultats sont pourtant impressionnants : 86,6 pour cent des élèves en formation professionnelle ont réussi en 2006-2007⁸ et 78 pour cent étaient en emploi en 2008⁹.

La commission scolaire est le principal employeur dans plusieurs régions du Québec et la formation professionnelle constitue souvent le levier économique majeur en période de décroissance. Or, le manque d'inscriptions ou d'intérêt de la part des jeunes pour certains programmes est un problème criant pour la formation professionnelle. Malheureusement, les dépenses en publicité ont dû être réduites à la suite de l'adoption du projet de loi n° 100¹⁰. Or, ces dépenses permettent de faire connaître les programmes de la formation professionnelle et de l'éducation aux adultes, de susciter des inscriptions, de recruter du personnel pour les établissements et d'informer les parents sur les possibilités offertes à leurs enfants. Ces dépenses favorisent également la reconnaissance de la qualité de l'école publique et sa valorisation auprès de la population en conformité avec la mission de la commission scolaire. Les efforts des commissions scolaires pour susciter l'intérêt des jeunes sont ainsi fort limités.

Pour répondre aux besoins des différentes clientèles de certaines régions, la formation professionnelle à temps partiel leur est offerte. C'est une option qui doit être envisagée pour permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir une qualification et répondre à leurs obligations et contraintes familiales ou pour se réorienter tout en continuant à travailler. Cependant, l'enveloppe budgétaire est gérée par les tables d'éducation interordres. Les commissions scolaires doivent démontrer aux représentants au sein de ces tables que les cours qu'elles veulent offrir à temps partiel répondent à des critères déterminés.

Le gouvernement doit promouvoir la formation professionnelle et reconnaître la pleine valeur de ce diplôme sans l'assujettir à l'obtention du DES. À titre d'exemple, pour postuler un poste de secrétariat, le gouvernement du Québec exige l'obtention du DES sans reconnaître le DEP en secrétariat. Il doit éliminer les contraintes de

⁸ Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Indicateurs de l'éducation – édition 2009, page 7.

⁹ *Ibid*, page 133.

¹⁰ Lois du Québec, chapitre 20.

contingentements, de prêts de cartes, d'autorisations provisoires, de coupure dans la promotion et la publicité, etc. Parmi les moyens pour soutenir les inscriptions, le gouvernement pourrait assouplir le financement de la formation professionnelle à temps partiel, etc.

L'attestation d'études professionnelles (AEP) permet également d'obtenir une formation initiale ou une spécialisation dans un laps de temps plus court qu'une autre formation. Pour des raisons d'équité et d'accessibilité, les élèves inscrits à une AEP devraient d'ailleurs avoir accès au programme de prêts et bourses comme ceux inscrits à une attestation d'études collégiales (AEC).

Un deuxième plan d'action gouvernemental est attendu depuis plus de trois ans pour l'éducation des adultes et la formation continue. Des gestes concrets pour amener plus de Québécois à participer au marché du travail sont possibles. Il est temps d'agir à la fois pour le bénéfice des élèves et des entreprises.

Certes, les commissions scolaires seront interpellées lors des rencontres régionales sur la formation professionnelle et technique qui doivent débiter sous peu dans le cadre des rencontres des partenaires en éducation, organisées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Recommandation 5

La Fédération demande au gouvernement du Québec de favoriser l'accessibilité à la formation professionnelle en reconnaissant le diplôme d'études professionnelles en tant que formation de base.

Recommandation 6

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'octroyer le financement pour le programme de prêts et bourses aux élèves inscrits à une formation menant à une attestation d'études professionnelles et pour les adultes inscrits en formation générale des adultes dans les commissions scolaires.

Reconnaître les ressources humaines

De nouvelles ententes de principe sont intervenues entre le gouvernement du Québec et les syndicats représentant le personnel de l'enseignement, professionnel et de soutien des commissions scolaires en juin dernier.

Même si les ententes de principe ont été conclues avec les syndicats du personnel enseignant, la Fédération considère important que le gouvernement se penche sur les conditions d'exercice de la profession enseignante, qui n'attire plus autant qu'avant. Les contingentements d'étudiants dans certains programmes de formation en enseignement ne sont pas atteints. Considérant le rôle primordial du personnel enseignant pour la persévérance et la réussite scolaires, la valorisation de la profession est un élément clé.

De plus, lorsqu'on recherche la valorisation de l'éducation, la relation entre l'élève et les adultes signifiants qui agissent au sein de l'école est essentielle. Il est important de rappeler que plus de 85 pour cent du personnel œuvrant dans les commissions scolaires intervient directement auprès des élèves. En effet, toutes les catégories de personnel – de direction, professionnels, employés de soutien – contribuent à assurer un milieu de vie propice à l'apprentissage en appui au personnel enseignant. Dans un contexte où les problèmes de pénurie de main-d'œuvre s'accroissent, des mesures doivent être mises en place pour assurer le maintien des services publics de qualité.

Les ententes de principe conclues avec les syndicats représentant le personnel de soutien des commissions scolaires prévoient la création d'une nouvelle classe d'emploi d'éducatrice ou d'éducateur en service de garde, classe principale. Les titulaires de cette nouvelle classe d'emploi devront détenir, entre autres, une attestation d'études professionnelles (AEP) en service de garde. De plus, la qualification des éducatrices ou éducateurs en service de garde est rehaussée afin d'y ajouter l'obligation de détenir cette même attestation d'études, et ce, en plus des exigences actuelles qui ont été reconduites. Ces modifications entreront en vigueur à compter de l'année scolaire 2011-2012. Or, l'enveloppe budgétaire pour offrir cette nouvelle attestation d'études n'a toujours pas été confirmée aux commissions scolaires. Cette situation pourrait compromettre l'accès à une main-d'œuvre qualifiée.

La pénurie de personnel professionnel en éducation – orthophonistes, psychoéducateurs, psychologues, conseillers en orientation – entraîne d'autres problèmes. En effet, les interventions sont concentrées sur les cas d'élèves les plus graves. Or, les problèmes qualifiés comme légers pour certains élèves finissent par devenir complexes puisqu'ils s'aggravent en l'absence d'intervention. La liste des cas prioritaires et urgents s'allonge constamment. Les commissions scolaires doivent alors référer leurs élèves à des firmes de consultations privées. Un financement est requis pour améliorer les conditions de travail de ces professionnels et mettre en place des mesures particulières afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre dans le réseau scolaire.

Considérant le renouvellement massif du personnel, des besoins additionnels de formation se font sentir. En effet, le personnel doit être soutenu face aux nouvelles réalités du milieu scolaire.

Par ailleurs, l'assouplissement des régimes de retraite conclu par les récentes ententes intervenues avec les syndicats est un pas pour inciter les gens à demeurer sur le marché du travail. D'autres actions doivent être prises car l'expertise des travailleurs expérimentés de 55 ans ou plus est un atout à la fois pour les organisations publiques et privées.

Finalement, les contraintes administratives liées à l'imposition de balises sur l'utilisation des surplus accumulés par les commissions scolaires au 30 juin 2008 complexifient la gestion des ressources humaines. En effet, l'application de cette mesure entraîne des conflits avec les syndicats. Par exemple, l'embauche des ressources additionnelles, telle que prévue aux conventions collectives, est difficile à réaliser dans l'année en cours pour plusieurs commissions scolaires en raison des problèmes de pénurie de main-d'œuvre. Les allocations prévues ne sont donc pas toutes dépensées et ne peuvent être reportées à l'année suivante. Le principe de transférabilité des ressources est une composante intrinsèque du mode d'allocation des ressources.

Recommandation 7

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer les commissions scolaires pour le déploiement de l'offre de service des attestations d'études professionnelles (AEP) en service de garde et d'assurer le financement requis pour l'embauche d'éducatrices ou d'éducateurs en service de garde, classe principale, afin d'assurer l'atteinte des objectifs visés par la création de cette nouvelle classe d'emploi.

Recommandation 8

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'adopter des mesures à la fois pour favoriser la valorisation du système public d'éducation et pour contrer les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 9

La Fédération demande au gouvernement du Québec de mettre en place des incitatifs additionnels pour faciliter le maintien au travail des personnes de 55 ans ou plus.

Tenir compte des avancées technologiques en éducation

Les technologies de l'information font partie intégrante des domaines généraux du programme de formation de l'école québécoise. En effet, le système d'éducation public doit tenir compte des avancées technologiques et intégrer ces développements aux pratiques pédagogiques. Mais, malgré le renouvellement du personnel enseignant et le perfectionnement offert, l'écart intergénérationnel persiste.

La cadence doit s'accélérer pour adapter l'école aux nouvelles technologies. En effet, les jeunes utilisent des outils technologiques de façon régulière en sus de l'ordinateur – les téléphones cellulaires, les tablettes numériques et d'autres outils portables. Certes, ces jeunes s'initient eux-mêmes aux technologies, mais l'habileté de comprendre comment l'information est organisée, de trouver les données recherchées, de les choisir et de les sélectionner pour en faire l'analyse, doit être enseignée.

Les attentes du marché de l'emploi sont grandes à l'égard du milieu scolaire qui doit s'adapter aux changements technologiques pour préparer les jeunes à la société de demain. Des efforts restent à accomplir à la fois en termes humains et matériels.

Les commissions scolaires doivent pouvoir poursuivre leurs efforts afin de renouveler leur parc informatique et également faciliter les branchements à Internet. Le gouvernement doit également maintenir les enveloppes budgétaires actuelles et les diverses mesures en lien avec les technologies de l'information.

Recommandation 10

La Fédération demande au gouvernement de reconnaître l'importance des technologies de l'information dans le programme de formation de l'école québécoise et d'assurer le financement du perfectionnement du personnel enseignant pour l'utilisation de ces technologies.

Poursuivre les investissements dans les infrastructures scolaires

Le Plan québécois des infrastructures permet dorénavant d'assurer le maintien des bâtiments et de résorber le déficit d'entretien du parc immobilier des organismes scolaires. Les efforts financiers importants du gouvernement sont appréciés du milieu scolaire. Une part importante des ressources additionnelles consenties permet d'ailleurs

d'atteindre une enveloppe équivalente à 2 pour cent de la valeur des immeubles des commissions scolaires.

Compte tenu de leur nécessité, le gouvernement ne peut remettre en cause ces enveloppes dédiées au maintien des infrastructures scolaires dans les différentes régions du Québec, sans mettre en péril le bon état des établissements d'enseignement, particulièrement à la suite des efforts des dernières années. Il suffit simplement de rappeler que ces infrastructures permettent une offre de service de qualité et contribuent ainsi à favoriser la réussite éducative des élèves.

Les ressources financières et les diverses mesures mises en place dans le cadre du Plan québécois des infrastructures doivent donc être maintenues puisqu'elles sont essentielles pour la réalisation même des objectifs gouvernementaux qui visent également à maintenir la qualité des services éducatifs pour la population.

Par ailleurs, il est important de noter également que les commissions scolaires mettent en œuvre annuellement tous les efforts pour réaliser un maximum de projets et pour faire la reddition de comptes à laquelle elles sont tenues. Toutefois, les commissions scolaires n'ont pas nécessairement les ressources humaines pour gérer ces investissements additionnels. Ainsi, une nouvelle mesure devrait être mise en place pour financer le personnel requis aux ressources matérielles.

En sus, le plan d'action sur la persévérance scolaire prévoit une diminution du nombre d'élèves par groupe. Cette mesure a des conséquences sur l'organisation scolaire et sur les espaces présentement disponibles dans le réseau scolaire public, notamment dans les milieux en croissance de clientèle. Les commissions scolaires ont signifié au MELS des besoins de l'ordre de 700 millions de dollars. Or, l'enveloppe dédiée aux ajouts d'espaces en lien avec la diminution du nombre d'élèves par groupe devra être suffisante pour y répondre.

Plusieurs autres chantiers de travail sont présentement en cours. Les commissions scolaires font l'inventaire des sites contaminés sur leur territoire. Le gouvernement du Québec doit maintenir le financement des travaux liés aux terrains contaminés. De même en est-il pour assurer la sécurité sismique des bâtiments scolaires et vérifier la présence de radon. Dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec, les commissions scolaires doivent également poursuivre leurs efforts afin de mettre en place des mesures significatives de développement durable en lien avec la réduction de leur consommation énergétique. Même si des mesures additionnelles de financement

ont été mises en place par l'État depuis quelques années, les projets majeurs d'économie d'énergie demeurent très coûteux. Ces mesures doivent donc être maintenues afin de favoriser et de permettre davantage la mise en place de projets importants d'économie d'énergie dans le réseau scolaire.

Recommandation 11

La Fédération demande au gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts pour l'amélioration, le maintien et la transformation des bâtiments scolaires, en maintenant les sommes allouées actuellement dans le cadre des mesures d'amélioration et de transformation des bâtiments et en octroyant le financement pour la gestion de ces projets.

Recommandation 12

La Fédération demande au gouvernement du Québec de majorer l'enveloppe budgétaire pour la transformation et la construction des bâtiments scolaires en raison de l'implantation des mesures prévues au plan d'action sur la persévérance scolaire.

Recommandation 13

La Fédération demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Recommandation 14

La Fédération demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement des travaux liés aux terrains contaminés, à la sécurité sismique des bâtiments scolaires et à la présence de radon.

Financer les dépenses occasionnées par la pandémie de grippe

Le Québec a été touché en 2009-2010 par deux vagues de la grippe pandémique A(H1N1). Les milieux scolaires ont été affectés par cette pandémie de grippe qui a nécessité le retrait préventif des travailleuses enceintes et entraîné de l'absentéisme important dans plusieurs établissements d'enseignement. Du transport d'élèves vers les centres de vaccination a également été nécessaire. Les commissions scolaires ont dû assumer les coûts engendrés par cette pandémie.

À la suite des événements de nature exceptionnelle vécus ces dernières années, des améliorations devraient être apportées au processus de fonctionnement gouvernemental, et ce, en concertation avec tous les partenaires concernés.

Recommandation 15

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer les dépenses que les commissions scolaires ont dû assumer en raison de la pandémie de grippe.

Assurer l'accessibilité à l'école publique par le transport scolaire

Le transport scolaire permet d'assurer l'accessibilité à l'école publique. Les commissions scolaires doivent pouvoir répondre aux besoins de leur clientèle.

En raison de la réduction du nombre d'élèves par classe, telle que prévue au plan d'action sur la persévérance scolaire, un ajustement devrait être apporté au financement du transport scolaire. En effet, pour respecter les nouveaux rapports maître-élèves, des enfants doivent être transportés en fonction des espaces disponibles sur le territoire de la commission scolaire, notamment dans les secteurs en croissance. Des ressources additionnelles devront être prévues à cet effet.

De plus, pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires, les commissions scolaires offrent divers choix de services éducatifs, dont des projets pédagogiques particuliers dans certaines écoles sur leur territoire. Cependant, des services de transport ne sont pas toujours offerts aux élèves qui fréquentent ces écoles. Par ailleurs, les établissements privés sur ces mêmes territoires peuvent offrir des services éducatifs avec les mêmes options avec un service de transport qui peut même être fait en vertu d'une entente avec une commission scolaire. Cette situation n'offre pas l'égalité des chances à tous les élèves. Or, quel que soit le milieu d'origine de l'élève, le jeune devrait pouvoir fréquenter l'école de son choix. Ce n'est qu'à ce moment que tous les enfants auront la même égalité des chances. Le financement du transport devrait donc tenir compte du choix de l'école par les parents.

Depuis plusieurs années, les commissions scolaires constatent une augmentation du nombre d'élèves HDAA et doivent leur assurer l'accessibilité aux services éducatifs. Pour ce faire, elles doivent trouver le moyen de transport le plus approprié, qui n'est pas nécessairement le plus économique. Le gouvernement doit s'assurer que les ressources

budgétaires permettent aux commissions scolaires de répondre aux besoins de ces élèves également en matière de transport.

Les commissions scolaires ne peuvent faire de compromis pour assurer la sécurité du transport des élèves lors des activités parascolaires. Essentielles au développement et au plein épanouissement des jeunes, ces activités qui visent à favoriser de saines habitudes de vie et la persévérance scolaire doivent demeurer accessibles pour tous alors que les coûts liés au transport des élèves qui veulent y participer sont élevés. Certes, les jeunes peuvent organiser des activités de financement pour lesquelles les parents sont mis à contribution financièrement, mais certaines limites s'imposent pour ne pas mettre en péril ces activités.

Finalement, un ajustement a été fait au financement du transport scolaire pour considérer la partie non ristournée de la hausse de la TVQ au 1^{er} janvier 2011. Un ajustement comparable devra être apporté en 2011-2012 pour compenser la hausse de la TVQ au 1^{er} janvier 2012.

Recommandation 16

La Fédération demande au gouvernement du Québec de veiller à ce que le financement du transport scolaire permette d'assurer l'accessibilité de tous les élèves à l'école publique, notamment en lien avec les mesures prévues au plan d'action sur la persévérance scolaire, et ce, de façon équitable d'une région à l'autre.

Recommandation 17

La Fédération demande au gouvernement du Québec, dans l'optique à la fois de favoriser la persévérance et la réussite scolaires et d'assurer l'accessibilité et l'égalité des chances pour tous les élèves du réseau scolaire public, d'octroyer le financement pour le transport scolaire qui permette de donner accès à une offre de services éducatifs différenciée.

Recommandation 18

La Fédération demande au gouvernement du Québec de prendre en compte les besoins de transport pour les activités parascolaires et leur financement.

Disposer d'une marge de manœuvre financière localement

Dans ce contexte, l'imposition de balises sur l'utilisation des surplus accumulés par les commissions scolaires au 30 juin 2008 constitue une atteinte à l'autonomie des commissions scolaires et au principe de transférabilité des ressources, composante intrinsèque du mode d'allocation des ressources.

Une telle mesure va également à l'encontre de l'esprit des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique en 2008 qui reconnaît aux commissions scolaires des responsabilités accrues dans le contexte d'une gouvernance renouvelée. Les commissions scolaires ont démontré leur capacité à administrer les fonds publics en toute transparence en appliquant un processus de reddition de comptes rigoureux et exigeant, et ce, depuis de nombreuses années.

Le gouvernement doit donner aux commissions scolaires les moyens financiers nécessaires pour qu'elles puissent poursuivre leur contribution essentielle au développement économique tout en continuant d'assurer efficacement leur mission première de formation des jeunes.

Afin de donner une marge de manœuvre financière aux commissions scolaires pour leur permettre de mieux répondre aux besoins de leur communauté, la Fédération a présenté un dossier sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires¹¹, lors des consultations menées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui faisait état de la nécessité de redonner aux commissions scolaires une véritable marge de manœuvre financière. En effet, il importe pour le gouvernement de reconnaître la place indispensable qu'occupent les commissions scolaires et de leur assurer une source de revenu spécifique pour répondre aux besoins de leur communauté.

Chaque commission scolaire doit pouvoir répondre aux besoins locaux et, pour ce faire, doit disposer localement d'une marge de manœuvre financière suffisante, notamment en raison des conventions de partenariat signées avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui doivent être respectées. Cette souplesse est justifiée par la diversité des milieux – multiethniques, défavorisés, vaste territoire ou non, etc. – dans lesquels les commissions scolaires doivent rendre des services aux élèves et à leur communauté.

¹¹ Fédération des commissions scolaires du Québec, *L'expertise et la compétence au service de tous les élèves et du système public d'éducation*, 2008, 60 pages.

Recommandation 19

La Fédération demande au gouvernement du Québec de s'assurer que les commissions scolaires disposent localement d'une marge de manœuvre financière suffisante, notamment en raison des conventions de partenariat signées avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui doivent être respectées.

Modifier l'application de la TPS et de la TVQ entre organismes publics

L'harmonisation complète de l'application de la TVQ et de la TPS est souhaitable car elle permettrait de réduire la bureaucratie. De la même façon, le gouvernement du Québec devrait régler les problèmes d'ordre administratif qu'elles occasionnent aux commissions scolaires et qui ont été maintes fois dénoncés par la Fédération. De fait, le gouvernement du Québec devrait avoir la même ouverture pour les commissions scolaires qu'il a eue avec les municipalités.

En effet, les commissions scolaires sont intégrées au périmètre comptable du gouvernement depuis 2007. Le contexte économique actuel se prête à simplifier la gestion et à alléger la bureaucratie. Par conséquent, le principe de charger des taxes entre organismes publics devrait être examiné notamment parce que ces organismes sont consolidés dans les mêmes comptes publics!

De plus, en raison de la hausse de la taxe de vente de 7,5 pour cent à 8,5 pour cent au 1^{er} janvier 2011 et à 9,5 pour cent au 1^{er} janvier 2012, le taux de ristourne de 47 pour cent devrait être réajusté. En effet, les allocations versées par le MELS doivent tenir compte de cet ajustement; de même, les versements aux entreprises, comme celles de transport par exemple, doivent être ajustés en conséquence.

Recommandation 20

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'examiner la non-application de la TPS et de la TVQ aux commissions scolaires.

CONCLUSION

Malgré le contexte budgétaire actuel, le gouvernement du Québec doit poursuivre ses efforts en investissant en éducation afin d'assurer la persévérance scolaire et la formation qualifiante de tous les jeunes du Québec. La valorisation de l'éducation publique est essentielle pour atteindre les objectifs fixés. Aucune compression ne doit être appliquée au réseau scolaire public.

Le système d'éducation doit s'adapter pour permettre à chaque personne d'acquérir une formation qui réponde à ses besoins tout au long de sa vie. De cette façon, de plus en plus de Québécois pourront participer activement au marché du travail. En contribuant à la valorisation de l'éducation et au développement de la formation professionnelle, le gouvernement agira sur un des déterminants de la productivité et de la compétitivité.

Les commissions scolaires ont su démontrer leur capacité à s'adapter. Elles participent activement au développement économique de leur milieu et exercent un rôle prépondérant qui doit être reconnu. Pour y contribuer davantage, elles doivent disposer d'une marge de manœuvre financière localement.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer en priorité la totalité des facteurs de croissance (coûts de système) pour 2011-2012 du préscolaire, du primaire et du secondaire publics, pour les jeunes et les adultes, en maintenant ses efforts pour réinvestir en éducation et de n'appliquer aucune compression.

Recommandation 2

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'assurer le financement des solutions mises de l'avant afin de favoriser la réussite éducative et sociale de tous les élèves en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière d'intégration.

Recommandation 3

La Fédération demande au gouvernement du Québec de revoir, dans un souci d'équité, le financement des établissements d'enseignement privés.

Recommandation 4

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'accroître l'enveloppe budgétaire pour la formation générale des adultes.

Recommandation 5

La Fédération demande au gouvernement du Québec de favoriser l'accessibilité à la formation professionnelle en reconnaissant le diplôme d'études professionnelles en tant que formation de base.

Recommandation 6

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'octroyer le financement pour le programme de prêts et bourses aux élèves inscrits à une formation menant à une attestation d'études professionnelles et pour les adultes inscrits en formation générale des adultes dans les commissions scolaires.

Recommandation 7

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer les commissions scolaires pour le déploiement de l'offre de service des attestations d'études professionnelles (AEP) en service de garde et d'assurer le financement requis pour l'embauche d'éducatrices ou d'éducateurs en service de garde, classe principale, afin d'assurer l'atteinte des objectifs visés par la création de cette nouvelle classe d'emploi.

Recommandation 8

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'adopter des mesures à la fois pour favoriser la valorisation du système public d'éducation et pour contrer les problèmes de pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 9

La Fédération demande au gouvernement du Québec de mettre en place des incitatifs additionnels pour faciliter le maintien au travail des personnes de 55 ans ou plus.

Recommandation 10

La Fédération demande au gouvernement de reconnaître l'importance des technologies de l'information dans le programme de formation de l'école québécoise et d'assurer le financement du perfectionnement du personnel enseignant pour l'utilisation de ces technologies.

Recommandation 11

La Fédération demande au gouvernement du Québec de poursuivre ses efforts pour l'amélioration, le maintien et la transformation des bâtiments scolaires, en maintenant les sommes allouées actuellement dans le cadre des mesures d'amélioration et de transformation des bâtiments et en octroyant le financement pour la gestion de ces projets.

Recommandation 12

La Fédération demande au gouvernement du Québec de majorer l'enveloppe budgétaire pour la transformation et la construction des bâtiments scolaires en raison de l'implantation des mesures prévues au plan d'action sur la persévérance scolaire.

Recommandation 13

La Fédération demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Recommandation 14

La Fédération demande au gouvernement du Québec de maintenir le financement des travaux liés aux terrains contaminés, à la sécurité sismique des bâtiments scolaires et à la présence de radon.

Recommandation 15

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer les dépenses que les commissions scolaires ont dû assumer en raison de la pandémie de grippe.

Recommandation 16

La Fédération demande au gouvernement du Québec de veiller à ce que le financement du transport scolaire permette d'assurer l'accessibilité de tous les élèves à l'école publique, notamment en lien avec les mesures prévues au plan d'action sur la persévérance scolaire, et ce, de façon équitable d'une région à l'autre.

Recommandation 17

La Fédération demande au gouvernement du Québec, dans l'optique à la fois de favoriser la persévérance et la réussite scolaires et d'assurer l'accessibilité et l'égalité des chances pour tous les élèves du réseau scolaire public, d'octroyer le financement pour le transport scolaire qui permette de donner accès à une offre de services éducatifs différenciée.

Recommandation 18

La Fédération demande au gouvernement du Québec de prendre en compte les besoins de transport pour les activités parascolaires et leur financement.

Recommandation 19

La Fédération demande au gouvernement du Québec de s'assurer que les commissions scolaires disposent localement d'une marge de manœuvre financière suffisante, notamment en raison des conventions de partenariat signées avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui doivent être respectées.

Recommandation 20

La Fédération demande au gouvernement du Québec d'examiner la non-application de la TPS et de la TVQ aux commissions scolaires.